

Commune de Rioux-Martin

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mardi 29 septembre 2020 à 18 h 30

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe – formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 18 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal, en date du 23 juin 2020 est validé par les élus. Il sera affiché et publié sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Compte rendu des syndicats et des commissions

SILFA : Bernard JALLET a été au Comité Syndical le 27/07/20 à Segonzac pour l'élection de l'exécutif. Le SILFA 16 a fusionné avec le SILFA 17. Il y a eu 9 alertes en 2019. Le syndicat compte 142 communes et à un budget, pour l'achat de l'iodure d'argent, de 102 000 € / an. Les élus s'interrogent quant à l'intérêt de notre adhésion à ce syndicat.

SDEG 16 : Bernard JALLET a été au Comité Syndical pour l'élection de l'exécutif des collèges locaux. Pour le secteur de Chalais le Président est M. MARCELIN.

Syndicat Mixte de la Fourrière : Jean-François VESSIERE et Bruno DEMPTOS n'ont pu se rendre au Comité Syndical, ils se sont excusés.

SIAEP du Sud Charente : Gaël PANNETIER a été au Comité Syndical pour l'élection des représentants dans les différents collèges. Avec Pascal BORDE, ils ont été élus comme représentants du collège de la Font des Abîmes. La réunion pour l'élection de l'exécutif aura lieu prochainement.

Syndicat d'Aménagement du bassin versant de la Dronne aval : Jean-François VESSIERE a été au Comité Syndical pour l'élection de l'exécutif du syndicat de rivières. Joël BONIFACE a été réélu au poste de Président.

Point sur les travaux en cours d'aménagement sécuritaire et paysager du bourg

La rue du Patureau est finalisée à 80 %, à voir ensuite pour la mise en place d'une circulation à sens unique car la chaussée a été rétrécie. La rue du Pont Tamisé a été commencée par le fond. Les travaux devant l'église ne seront réalisés qu'après les fouilles archéologiques préventives.

La rue du Sabotier n'est pas prévue dans les aménagements. La rue du Patureau fait l'objet d'un aménagement afin de pouvoir y effacer les réseaux. Les travaux d'aménagement sont un préalable indispensable pour le financement des travaux d'effacement et de changement des canalisations vétustes par les syndicats.

Actuellement les travaux sont en cours dans la rue de l'Argenton pour la pose des bordures.

Des réunions de chantier sont organisées tous les mardis à 14h. Gaël remercie les élus qui participent. Sont invités les élus de la commission voirie, mais tous les conseillers peuvent y participer.

Il reste de nombreux détails à valider lors de ces réunions, choisir les matériaux, choix techniques, ajustements, lien avec les riverains ... C'est notamment le cas avec le plateau surélevé qui va être déplacé en face du carrefour de la rue des Ecossais du Bourg, pour des raisons techniques.

L'entreprise est dans les temps, il reste entre 4 et 5 semaines de travaux.

L'entreprise doit être plus vigilante avec les déviations mises en place.

Penser à déplacer l'entrée de RIOUX-MARTIN sur la route de Médillac. Sur la route du Pont Tamisé, déplacer également le panneau d'entrée du bourg au niveau du chemin de la Ravel.

Concernant les fouilles d'archéologie préventive, autour de l'église :

Le 10/09/20 nous avons envoyé un courrier à l'INRAP et le 15/09/20 à la DRAC concernant le diagnostic d'archéologie préventive, autour de l'église. Contenu du courrier :

- Rappel de l'historique de ce diagnostic, en lien avec le permis d'aménager : en cours depuis le 22/01/19
- 1^{er} permis refusé, un 2^e permis d'aménager est redéposé et accepté le 03/12/20
- Tout est bon administrativement depuis mars 2020, depuis 6 mois nous sommes dans l'attente du diagnostic

- Obligation de scinder les travaux en 2 tranches afin d'attendre le diagnostic pour les travaux autour de l'église
- L'attente des fouilles préventives engendre des difficultés administratives, financières, techniques et sociales
- Interrogations quant à la pertinence des fouilles car le projet n'est que superficiel
- Nous avons sollicité une entrevue ou un entretien téléphonique

Réponse de l'INRAP : la reprise d'activité suite à la période de confinement les amène à connaître un très fort flux d'activité. Notre diagnostic ne sera pas programmé avant début 2021.

Les caractéristiques de notre projet ayant évolués, ils nous conseillent de prendre l'attache de la DRAC, seul décisionnaire quant à une possible modification de l'arrêté préfectoral. Fait le 15/09/20, sans nouvelle à ce jour.

Projet d'achat de parcelles forestières à la « Rente à Bodet »

Le Maire rappelle à l'assemblée la proposition de Mme MAÏS Marie-Claire, concernant la vente de ses 3 parcelles forestières au lieu-dit « la Rente à Bodet » :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Superficie	Propriétaires
C	168	La Rente à Bodet	3 715 m ²	Mme MAÏS Marie-Claire
C	931	La Rente à Bodet	955 m ²	Mme MAÏS Marie-Claire
C	933	La Rente à Bodet	1 320 m ²	Mme MAÏS Marie-Claire Mme PUERTAS MAÏS Andrée Mme BONNAUDEAU BOYERE Brigitte Mme BONNAUDEAU Béatrice
TOTAL			5 990 m²	

Il explique que ces 3 parcelles sont idéalement situées pour la commune : en bordure de la RD 20 et de chaque côté d'une piste de DFCI qui dessert le massif forestier. La parcelle C n° 933, remblayée pour partie, est une aire de stockage pour les matériaux et pour le bois, située au milieu du domaine forestier et à proximité immédiate de la RD. Elle pourra être utilisée par les forestiers lors des coupes, pour y stocker le bois. Le Maire rappelle que cette proposition a été présentée au conseil, lors de la réunion du 23/05/19. Elle a reçu un accord de principe des conseillers. Suite à quoi, les élus ont décidé qu'une commission communale ira voir sur place les boisements présents sur les 3 parcelles, afin de faire une proposition financière à Mme MAÏS.

La commission communale s'est réunie le vendredi 25/09/20, elle s'est rendue sur place et en accord avec Mme MAÏS, a fait une estimation à 2 200 € l'hectare. Soit la somme de 1 317.80 € pour les 3 parcelles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **ACCEPTE l'achat des 3 parcelles suivantes :**

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Superficie	Prix	Propriétaires
C	168	La Rente à Bodet	3 715 m ²	817,30 €	Mme MAÏS Marie-Claire
C	931	La Rente à Bodet	955 m ²	210.10 €	Mme MAÏS Marie-Claire
C	933	La Rente à Bodet	1 320 m ²	290.40 €	Mme MAÏS Marie-Claire Mme PUERTAS MAÏS Andrée Mme BONNAUDEAU BOYERE Brigitte Mme BONNAUDEAU Béatrice
TOTAL			5 990 m²	1 317.80 €	

pour la somme totale de 1 317.80 €,

- **DECIDE de faire appel à Maître DESAUTEL**, notaire à Aubeterre-sur-Dronne, pour la passation des actes, qui seront pris en charge par la commune,
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte**, ainsi que tous les documents se référents au dossier.

Retour d'expérience sur les 3 mois d'utilisation de l'application « Panneapocket »

Le devis, pour la mise en place de l'application « Panneapocket » a été signé début juillet 2020 et la page de Rioux-Martin est active depuis fin juillet. Les articles sont rédigés par le Maire, le 1^{er} adjoint et les secrétaires, mais sont vérifiés et mis en ligne exclusivement par le Maire. A ce jour 102 smartphones ont mis notre commune en favoris.

C'est un outil de communication qui permet de diffuser rapidement les informations communales, cantonales mais aussi les alertes envoyées par la Gendarmerie, la Préfecture... D'autres communes du canton, ont depuis, utilisés cette application : Chalais, Saint Romain, Bardenac...

Nouvelle campagne de stérilisation des chats errants aux Ecossais du Bourg, avec le Syndicat mixte de la Fourrière

Le Maire présente à l'assemblée la problématique des chats errants au village des « Ecossais du Bourg ». Il a des chats errants (une dizaine) au village des Ecossais du Bourg, nourris par des habitants et qui font régulièrement de nouvelles portées. Les habitants n'arrivent plus à placer les chatons. Il rappelle que le Syndicat Mixte de la Fourrière, auquel nous adhérons depuis des années, peut nous aider matériellement et financièrement pour stériliser les chats errants. Une 1^{ère} campagne de stérilisation sur la commune avait été lancée en 2017, au village de « Chez Lember ».

Le principe est le suivant : les chats errants sont :

- capturés sur le site défini par la commune (village des Ecossais du Bourg), et acheminés chez le vétérinaire de notre choix (cabinet LINTHOUT – ANCION de Chalais) par notre agent communal ou des élus,
- sont testés au FEL/ FIV et leucose, et si négatifs,
- sont stérilisés et marqués à l'oreille et sont réintégrés sur le site d'origine.

L'aide financière apportée par le syndicat pour la stérilisation et marquage est de 50 € par animal, mâle ou femelle, (participation communale : solde dû) et pour le test FELV FIV elle est de 25 € (participation communale : solde dû).

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **ACCEPTE de lancer une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants, au village des « Ecossais du bourg »** avec le Syndicat Mixte de la Fourrière,
- **DECIDE de faire appel au Cabinet vétérinaire LINTHOUT - ANCION de Chalais pour le marquage et la stérilisation des chats errants,**
- **ACCEPTE de prendre à sa charge la participation communale pour cette campagne, restant dû après participation du syndicat.**

Centre de Gestion de la Charente, protection sociale complémentaire

Les collectivités peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire (risques santé et / ou prévoyance) auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le CDG 16 peut pour le compte des collectivités qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance, une convention de participation.

Le CDG 16 prend à sa charge les frais inhérents à la mise en concurrence des candidats, il convient pour cela de lui donner mandat. Ce mandat n'engage par notre collectivité. Par contre, si celui-ci n'est pas réalisé, notre collectivité ne pourra pas adhérer en cours de procédure.

Courant 2021, lorsque les organismes assureurs seront choisis, les offres d'adhésion nous seront transmises avec les frais de gestion du CDG 16. Notre collectivité sera alors libre de souscrire à ces propositions, ou pas.

Risque prévoyance : maintien de salaire en complément de l'employeur ou de la sécurité sociale. La collectivité peut envisager une participation mensuelle brute par agent, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire. Soit un montant unitaire, soit un montant modulé pour un objectif social.

Risque santé : mutuelle (versement de prestations en complément de celles versée par l'assurance maladie). La collectivité peut envisager une participation mensuelle brute par agent, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire. Soit un montant unitaire, soit un montant modulé pour un objectif social. Financement de l'employeur par versement d'une aide à l'agent adhérent (contrats individuels ou convention de participation).

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **DECIDE de mandater le CDG 16 pour lancer une consultation publique en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance, associé pour le risque Prévoyance, sans fixer à ce jour de montant de participation.**
- **DECIDE de mandater le CDG 16 pour lancer une consultation publique en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance, associé pour le risque Santé, sans fixer à ce jour de montant de participation.**
- **Se RESERVE le choix, au regard de la consultation publique, d'adhérer ou non à ces conventions de participation.**

Centre de Gestion de la Charente : contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires

Nous avons donné mandat au CDG 16 pour le contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires (délib. n° 2019/31 du 19/09/19). Au terme de la procédure d'appel public à la concurrence, pour la période du 01/01/21 au 31/12/24, le candidat retenu est la **SOFAxis** (Courtier) et la **C.N.P** (assureur).

Il appartient désormais à la commune d'adhérer ou non au contrat selon des conditions proposées.

Proposition agents CNRACL : décès + AT + maladie ordinaire + longue maladie + maternité, avec une franchise de 15 jours / maladie ordinaire au taux de 6,70 % ou franchise de 30 jours / maladie ordinaire au taux de 5,79 %

Proposition agents IRCANTEC : décès + AT + maladie ordinaire + longue maladie + maternité. Franchise de 15 jours / maladie ordinaire : taux de 1 %

L'assiette de cotisation est basée sur le traitement indiciaire brut annuel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré ACCEPTE la proposition suivante :

- **Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021**
- **Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois**
- **Régime : capitalisation**
- **Conditions :**
 - **agents CNRACL :** décès + AT + maladie ordinaire + longue maladie + maternité. Franchise de 15 jours / maladie ordinaire : taux de 6,70 %
 - **agents IRCANTEC :** décès + AT + maladie ordinaire + longue maladie + maternité. Franchise de 15 jours / maladie ordinaire : taux de 1 %
- **A ces taux il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG 16 pour sa gestion du contrat (0.39 % de la masse salariale pour les agents CNRACL et 0.09 % pour les agents IRCANTEC).**

Le Maire présente la proposition d'**avenant**, adopté par le CDG 16, **pour proroger et uniformiser la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels** (médecine du travail). Cet avenant permettra à nos agents de continuer à bénéficier de la prestation « santé et prévention des risques professionnels » jusqu'à une date limite fixée au 31/12/26. Avec une souplesse pour faciliter sa dénonciation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré ACCEPTE la signature de l'avenant n° 1 à la convention relative au service de santé et de risque professionnels avec le CDG 16.

Poursuite des échanges et débats sur les perspectives du mandant

Sujets proposés lors de la dernière réunion :

- **Inclure d'avantage la population anglophone dans la vie de la commune** : fait cette année avec le journal
- **Proposer un circuit « Terra Aventura » sur la commune**
- **Proposer des demi-journées d'animation** pour les personnes âgées (système de bus)
- **Faire un état des lieux du parcours sportif**
- **Route du Riou de Badou, limiter le tonnage à 7.5 tonnes** : panneau posé
- Pour améliorer la sécurité, **prévoir la réalisation de grand panneau « attention manifestation en cours »**
- **Prévoir l'extension de l'éclairage public** : à discuter au préalable en réunion de Conseil Municipal
- **Bloc sanitaire à installer à ATRAIT**
- **Repenser la gestion des cimetières de manière pérenne et sans utilisation de produit phytosanitaire**
- **Route de la Carcassonne, dans le bourg, prévoir un aménagement pour y faire ralentir les véhicules**
- **Projet d'extension de la salle des fêtes**, sur le pignon ouest, avec une pièce « réserve » et des WC à la fois ouverts sur la salle, mais aussi ouverts sur l'extérieur
- **Prévoir de mettre l'eau courante dans l'extension du vieux cimetière**
- **Réfection de l'église** (herbes sur le toit, fissures) et **fermer hermétiquement le clocher aux pigeons** : devis reçu pour un montant très important, à voir si ce n'est pas possible de le faire en interne
- **Le grand portail et rambarde dans le vieux cimetière et rambarde à l'escalier** : attente de devis

Nouveaux sujets proposés par les conseillers :

- Intégrer d'avantage la population anglophone et française, au travers d'une association avec proposition d'animations : pétanque, jardinage, cuisine... A voir s'il n'est pas possible de modifier les statuts d'une association existante, comme l'association Un Autre Regard en Argenton, pour le proposer
- Relancer l'Agenda 21, faire le point sur les actions réalisées et sur les actions restantes à faire.
- Livret de l'église à refaire

Questions diverses

- **Compteur Linky** : le Maire donne lecteur d'un courrier reçu en recommandé signé « CHADEFDAUD », nous demandant d'entreprendre des actions pour refuser la pose des compteurs Linky sur la commune. Nous interrogerons le SDEG 16 à ce sujet, afin de connaître le cadre réglementaire concernant les compteurs Linky, car nous n'avons pas les compétences et informations nécessaires pour délibérer ou non sur ce sujet.
- **Chien sur la voie publique** : le Maire donne lecteur d'un courrier anonyme reçu en Mairie concernant un chien aux « Ecossais du Bourg », de type épagneul, assez agressif, qui est en liberté et qui aurait mordu des promeneurs. Gaël PANNETIER ira voir le propriétaire.
- **Bon d'achat du Département de la Charente** : dans le cadre de l'opération 1 Charentais = 1 Masque en réponse à la crise sanitaire, nous avons participé collectivement à la fabrication de près 140 000 masques en tissu à destination de la population. En remerciement de notre mobilisation, le Département de la Charente nous offre un bon d'achat de 20 € à utiliser dans les pépinières partenaires de l'opération. Les conseillers valident l'achat de graines de fleurs.
- **Démarchages sur notre commune** : certains sont parfois frauduleux (nougats). Dès connaissance de l'information par les élus, un message est mis sur PanneauPocket.
- **Tour Poitou-Charentes** : Gaël PANNETIER remercie Joëlle MERCADE et Jean-François VESSIERE pour leur implication dans la sécurité du tour cycliste, ayant traversé notre commune le 27/08/2020. Les nombreux bénévoles présents aux carrefours sont aussi remerciés.
- **Voirie** : la route de Mélac se dégrade de nouveau, aux jonctions des purges faites il y a quelques années. Peu de solution en raison de la nature du sous-sol (poches d'argile) et du passage régulier de gros véhicules (camions de paille, laitier, tracteurs...). A voir lors des prochains travaux FDAC. L'entretien et la réparation des passages busés, sous les voies communales, sont à la charge de la CDC. Faire le tour des buses bouchées (il y en a une vers le Moulin de la Motte) pour leur signaler. Un panneau de signalisation a été coupé lors du passage du broyeur vers la Faurie, à remplacer.
- **COVID19** : un arrêté préfectoral interdit tous rassemblement festif de plus de 30 personnes dans les ERP. C'est pourquoi, dans l'attente de nouvelles directives, la salle des fêtes n'est plus louable pour des rassemblements privés. Une information sera déposée sur PanneauPocket.